

# Chômage indemnisé ou non indemnisé

## (Situation au 31 mars 2013)



20 février 2014

Le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi (cf. encadré) a augmenté sur un an de 8,3% pour s'établir à 5 018 000 personnes fin mars 2013.

A cette même date, le nombre de chômeurs indemnisés est de 2 722 600 (+7,6% sur un an), celui des chômeurs non indemnisés est de 2 295 400 (+9,1% sur un an).

Parmi les chômeurs indemnisés à fin mars 2013, 2 251 800 le sont au titre de l'Assurance chômage, soit 7,2% de plus qu'un an auparavant, et 470 800 au titre de la Solidarité (Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation Équivalent Retraite et Allocation Temporaire d'Attente, allocations du Fonds de professionnalisation et de solidarité), soit 9,7% de plus sur un an.

**Tableau 1 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés**

	mars-12	mars-13	évolution
Chômeurs indemnisés	2 530 800	2 722 600	7,6%
<i>dont :</i>			
<i>Assurance chômage</i>	2 101 500	2 251 800	7,2%
<i>Solidarité</i>	429 300	470 800	9,7%
Chômeurs non indemnisés	2 104 100	2 295 400	9,1%
<b>Ensemble (potentiel indemnisable)</b>	4 634 900	5 018 000	8,3%
Proportion de chômeurs indemnisés	54,6%	54,3%	-0,3 point

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de demandeurs d'emploi indemnisés parmi ceux inscrits à Pôle Emploi et potentiellement indemnisables est de 54,3% en mars 2013. Elle était de 54,6% en mars 2012. Pour l'Assurance chômage, cette proportion est de 44,9% (-0,4 point par rapport à mars 2012) et de 9,4% pour les indemnisés relevant du champ de la Solidarité (+ 0,1 point en un an).

Le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté entre mars 2012 et mars 2013 quelle que soit la catégorie (+9,9% pour la catégorie A, +15,0% pour la catégorie B et +6,8% pour la catégorie C). Ces augmentations marquées sont cependant compensées par la très forte diminution du nombre de dispensés de recherche d'emploi (-38,1% sur un an).

Le nombre de chômeurs non indemnisés est en hausse également sur un an pour les catégories A et B (respectivement de 14,0% et 10,9%). Il est en baisse de 0,8% pour la catégorie C.

Tableau 2 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par catégorie

Catégorie de DEFM	mars-12			mars-13		
	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
A	1 699 500	1 206 000	58,5%	1 867 200	1 374 300	57,6%
B	308 900	259 100	54,4%	355 100	287 400	55,3%
C	220 100	639 000	25,6%	235 000	633 600	27,1%
<b>total A, B, C</b>	<b>2 228 500</b>	<b>2 104 100</b>	<b>51,4%</b>	<b>2 457 300</b>	<b>2 295 300</b>	<b>51,7%</b>

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Fin mars 2013, près de six chômeurs sur dix inscrits en catégorie A sont indemnisés (-0,9 point sur un an). Parmi ceux inscrits en catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite de courte durée au cours du mois), 55,3% sont indemnisés (+0,9 point). Un peu plus du quart des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie C est indemnisé (+1,5 point), le montant du revenu lié à l'activité exercée n'étant souvent pas cumulable avec une allocation.

Tableau 3 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par sexe et âge

		mars-12			mars-13		
		chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
<b>hommes</b>	< 25 ans	188 300	199 200	48,6%	199 700	214 500	48,2%
	25 - 49 ans	785 700	634 000	55,3%	874 200	683 000	56,1%
	50 ans ou plus	341 500	145 800	70,1%	361 900	172 800	67,7%
	<b>Total</b>	<b>1 315 500</b>	<b>979 000</b>	<b>57,3%</b>	<b>1 435 800</b>	<b>1 070 300</b>	<b>57,3%</b>
<b>femmes</b>	< 25 ans	152 400	219 800	40,9%	154 000	228 000	40,3%
	25 - 49 ans	711 600	725 000	49,5%	764 400	782 000	49,4%
	50 ans ou plus	351 400	180 200	66,1%	368 400	214 900	63,2%
	<b>Total</b>	<b>1 215 400</b>	<b>1 125 000</b>	<b>51,9%</b>	<b>1 286 800</b>	<b>1 224 900</b>	<b>51,2%</b>
<b>Total</b>	< 25 ans	340 700	419 000	44,8%	353 700	442 500	44,4%
	25 - 49 ans	1 497 300	1 359 000	52,4%	1 638 600	1 465 000	52,8%
	50 ans ou plus	692 900	326 000	68,0%	730 300	387 700	65,3%
	<b>Total</b>	<b>2 530 900</b>	<b>2 104 000</b>	<b>54,6%</b>	<b>2 722 600</b>	<b>2 295 200</b>	<b>54,3%</b>

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de chômeurs indemnisés est croissante avec l'âge du demandeur d'emploi : en mars 2013, elle est égale à 44,4% pour les demandeurs de moins de 25 ans alors qu'elle se situe à 65,3% pour ceux âgés de 50 ans ou plus, ceci étant dû au fait que beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi n'ont pas suffisamment de référence de travail pour être indemnisés.

Quelle que soit la tranche d'âge observée, la proportion d'indemnisés est plus forte pour les hommes que pour les femmes.

Globalement, le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté sur un an (+7,6%). Il a augmenté plus fortement pour les hommes et femmes d'âges intermédiaires (+9,4% pour les 25 à 49 ans) que pour les plus âgés (+5,4% pour les 50 ans ou plus) et les plus jeunes (+3,8% pour les moins de 25 ans).

Le nombre de chômeurs non indemnisés s'est accru également entre mars 2012 et mars 2013 (+9,1%), du fait surtout de l'augmentation des plus âgés (+18,9%).

Tableau 4 : Chômeurs non indemnisés selon le motif

	mars 2012		mars 2013		évolution annuelle
	effectif	pourcentage	effectif	pourcentage	
dossier rejeté	1 231 100	58,5%	1 380 800	60,2%	12,2%
dont					
<i>conservation d'une activité réduite</i>	580 300	47,1%	683 600	49,5%	17,8%
<i>durée d'affiliation insuffisante</i>	379 100	30,8%	434 800	31,5%	14,7%
<i>activité hors champ d'application du régime</i>	104 700	8,5%	95 600	6,9%	-8,7%
<i>délai de forclusion atteint</i>	72 200	5,9%	58 200	4,2%	-19,4%
<i>rejet administratif pour départ volontaire</i>	47 600	3,9%	48 300	3,5%	1,5%
<i>condition de ressources non remplies</i>	33 000	2,7%	41 600	3,0%	26,1%
<i>autres rejets</i>	14 100	1,1%	18 600	1,3%	31,9%
interruption momentanée d'indemnisation	590 200	28,0%	586 700	25,6%	-0,6%
dont					
<i>activité réduite</i>	550 800	93,3%	544 200	92,8%	-1,2%
<i>autres</i>	39 500	6,7%	42 500	7,2%	7,6%
droits épuisés	146 200	6,9%	179 300	7,8%	22,6%
attente d'indemnisation	91 500	4,3%	97 500	4,2%	6,6%
autres cas	45 000	2,1%	51 100	2,2%	13,6%
total	2 104 100	100%	2 295 400	100%	9,1%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Le principal motif de non-indemnisation est le rejet du dossier (dans 6 cas sur 10), essentiellement parce que le demandeur conserve une activité importante ou n'a pas suffisamment travaillé pour être indemnisé.

Dans un quart des cas, la non-indemnisation n'est que provisoire, notamment parce que le demandeur a exercé ce mois-ci une activité réduite dont l'importance ne permet pas le cumul avec une indemnisation.

Enfin dans un peu plus d'un cas sur dix, le demandeur est soit en attente d'indemnisation (par exemple, suite à l'application automatique d'un différé d'indemnisation ou à un décalage du début de l'indemnisation du fait du paiement de congés payés) soit a épuisé ses droits à indemnisation.

**Avertissement :** Afin d'améliorer la mesure de la proportion des chômeurs indemnisés, définie comme le rapport entre le nombre de chômeurs indemnisés et le nombre de ceux potentiellement indemnisables, une nouvelle méthode de calcul est mise en place.

Antérieurement, le potentiel indemnisable était défini comme le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 (DEFM ABC) établi à la fin du mois écoulé, complété du nombre de dispensés de recherche d'emploi (DRE).

Désormais, le potentiel indemnisable comprend aussi les chômeurs indemnisés inscrits dans les catégories D et E (cela concerne certains allocataires de l'ATA, bénéficiaires d'un contrat aidé, créateurs d'entreprise). De plus sont intégrées les informations connues avec retard, par exemple celles issues du délai de traitement des dossiers, du dépôt tardif des demandes d'allocation et surtout du délai de récupération de pièces justificatives.

En harmonisant les grandeurs "potentiel indemnisable" et "chômeurs indemnisés", la nouvelle méthode améliore l'estimation des chômeurs non indemnisés et, par voie de conséquence, de la proportion de chômeurs indemnisés.

Les analyses sont conduites à partir du rapprochement de fichiers exhaustifs sur la période traitée extraits du FNA et du Fichier historique statistique (FHS) et du fichier STMT. Cette nouvelle méthode de calcul est applicable uniquement à partir de septembre 2008.